

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 637

présenté par

M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 43.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En vingt ans d'existence, le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle a réussi à imposer une idée-force : la nécessité de généraliser la place des arts et de la culture à l'école. Il a ainsi participé à l'élaboration du programme "100% éducation artistique et culturelle", qui vise à ce que tous les élèves bénéficient d'un parcours artistique et culturel tout au long de leur scolarité.

Constituée de trente membres, cette instance collégiale qui réunit artistes, élus, chercheurs, représentants du milieu éducatif et des membres de l'administration est présidée depuis sa création par les deux ministres de l'Éducation et de la Culture. Chargée de définir les orientations et les priorités en matière d'initiation artistique sur le territoire, ce comité de sages et d'acteurs du monde culturel a élaboré en 2016 une charte fondatrice pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) qui énonce et garantit des principes d'équité et d'accessibilité de tous les élèves à une éducation artistique de qualité.

Plusieurs recommandations ont par ailleurs été précisées par le HCEAC : présence des artistes dans les classes, développement de projets culturels dans les établissements des premier et second degrés – ateliers d'écriture avec des artistes-auteurs, interventions de compositeurs de musique ou de

plasticiens, élaboration d'œuvres participatives sous l'égide d'artistes renommés –, généralisation des sorties éducatives dans les lieux de sociabilité et de culture : théâtres, musées, médiathèques... Autant de préconisations destinées à réaffirmer qu'une ambitieuse politique publique d'éducation artistique contribue à l'épanouissement des enfants et à leur émancipation des jeunes esprits.

Cet organisme serait supprimé car inactif depuis plusieurs années, la raison serait davantage à chercher du côté de l'instabilité des deux ministères qui ont vu se succéder plusieurs ministres durant la période récente. Raison pour laquelle également, les membres de ce haut conseil n'ont pu être renouvelés.

Pour ces raisons il est proposé de maintenir le Haut Conseil de 'éducation artistique et culturelle